

VINGT RAISONS DE NE PAS INTERDIRE LES CORRIDAS

UN ÉCO SYSTÈME CULTUREL À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

1 / La tauromachie est une **culture ancestrale enracinée dans les régions du Sud**, documentée depuis 1289 à Bayonne et **inscrite au Patrimoine Culturel Immatériel français** depuis 2011. **Deux millions** de français apprécient la corrida et, selon les sondages fournis par le député Caron, **20% de la population** n'en souhaite pas l'interdiction.

2 / Interdire la corrida équivaldrait à **abolir leur liberté culturelle** et à **priver ces territoires de leur identité. Aucun député**, hormis ceux de LFI et d'EELV, **n'a reçu mandat de ses électeurs pour commettre un ethnocide sans précédent depuis l'interdiction des langues régionales**, corrigée partiellement un siècle plus tard en 2021.

3 / L'interdiction des corridas équivaldrait à **interdire la profession de torero** inscrite au répertoire des métiers en 1936 par le Front Populaire et bénéficiant du statut d'artiste intermittent depuis 1977, ainsi que **celle d'éleveur dont le rôle est primordial dans la conservation d'écosystèmes** fragiles impropres à toute autre forme d'exploitation, ainsi que dans la préservation d'une biodiversité très riche.

4 / L'interdiction porterait **un coup fatal au commerce des 56 villes taurines** qui bénéficie de l'importante économie induite par les corridas, **seul spectacle vivant à ne bénéficier d'aucune subvention publique** en France.

LE TAUREAU DE COMBAT N'EST PAS UN ANIMAL DE COMPAGNIE

5 / **Préservé de la domestication grâce à des tauromachies parfois millénaires**, il est la seule race bovine à avoir conservé le caractère sauvage de son ancêtre l'aurochs. **Son agressivité naturelle est le fait générateur de toutes les tauromachies.**

6 / Grâce à son métabolisme particulier, le taureau **annihile la sensation de douleur** par la libération massive de bêta endorphines et **décuple son agressivité** par celle de dopamine. Si tel n'était pas le cas il fuirait le combat et la corrida n'existerait pas. **A contrario, sans les corridas cette race unique disparaîtrait.**

7 / Dans les élevages, **à peine 7% des animaux sont destinés aux arènes**. Certaines vaches vivent en liberté jusqu'à l'âge de 22 ans, privilège inconnu pour les autres races bovines.

8 / **Moins de 1000 taureaux sont combattus chaque année** dans les arènes françaises, une quantité dérisoire au regard des **3 000 000 d'animaux sacrifiés quotidiennement** dans les abattoirs pour la consommation.

9 / **La corrida est un art vivant en constante évolution** dont la finalité est d'élever la fureur du combat vers une dimension esthétique dans un cadre éthique très strict pour respecter le taureau. Elle est une métaphore du passage de l'état de nature à celui de culture. **Sa complexité provient du fait que le réel y est codé dans un rite.**

10 / Pour les aficionados, **la corrida est un rite de passage et de partage** qui permet à l'homme de se confronter à la précarité de l'existence et à la finitude de la vie en affrontant la mort. En ce sens, elle est un **vecteur important de socialisation et d'intégration entre des communautés très diverses et les générations.**

LA MENACE ANTISPÉCISTE

11 / **Le député Caron est la voix de l'antispécisme à l'Assemblée nationale.** Interdire la corrida n'est pour lui qu'un premier pas qui permettrait d'attaquer ensuite **toutes les formes « d'exploitation » des différentes espèces par l'homme.** C'est **l'héritage intégral de la révolution néolithique** qui est remis en question par cette idéologie dont l'objectif est la « libération animale ».

12 / **Les députés qui voteraient l'interdiction des corridas seront un jour sommés d'interdire** toutes les formes de chasse, de pêche, d'équitation, d'élevage, le foie gras, les animaux de compagnie en ville, l'alimentation carnée, les abattages rituels, etc...

13 / Interdire la corrida équivaldrait donc à **ouvrir une brèche dans les modes de vie ancestraux des Français** en assumant une responsabilité historique de rupture.

14 / Selon le député Caron et divers sociologues, la corrida est moribonde. **Quel intérêt les députés auraient-ils donc à l'interdire au risque de soulever la colère des populations discriminées, alors qu'il suffit d'attendre sa disparition ?**

UNE INTERDICTION POLITIQUE CONTRAIRE À LA HIÉRARCHIE DES NORMES

15 / **La France est le pays des libertés** et ne peut pas devenir celui des interdictions en cédant aux injonctions d'une police des mœurs cynique dont la volonté de déconstruction des institutions et de morcellement de la société n'est plus à démontrer. **Quel intérêt les députés attachés à l'état de droit auraient-ils à dérouler le tapis rouge devant LFI ?**

16 / La France a inclus dans son bloc de constitutionnalité **« la préservation du pluralisme des courants d'expression socioculturels »**. Interdire la corrida serait inconstitutionnel.

17 / La France s'est engagée à **garantir la liberté et la diversité des expressions culturelles** en ratifiant la **Convention de l'UNESCO de 2005**. À ce titre, une loi d'interdiction serait en contradiction avec le bloc de conventionnalité.

19 / **Le Parlement Européen** a précisé le 5 mai 2010 que l'article 13 du traité de Rome sur le fonctionnement de l'Union Européenne prévoit que "les États membres doivent tenir pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles, **tout en respectant** les dispositions législatives ou administratives et **les usages des États membres en matière notamment de rites religieux, de traditions culturelles et de patrimoines régionaux**". Interdire la corrida contreviendrait donc aussi au droit européen, **ainsi que le CE l'a rappelé dans une décision récente en matière d'abattage rituel.**

20 / **UNE POSITION DE BON SENS** dans le cadre institutionnel existant permet de tenir compte de la liberté culturelle et du constat dressé par les opposants à la corrida :

- **Lorsque le temps aura fait son œuvre la corrida disparaîtra** naturellement sans traumatisme pour les populations concernées ni préjudice pour les villes taurines.
- Mais **tant que cette culture réunit un nombre suffisant de citoyens dans les arènes** et tant qu'elle est revendiquée par une fraction non négligeable de la population comme faisant partie de son patrimoine, **la France a le devoir de la respecter conformément à ses engagements.**